

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Télégramme de remerciements.

PARTIE OFFICIELLE :

Arrêté municipal concernant la circulation.

SERVICES JUDICIAIRES :

Session ordinaire de la Cour de Révision Judiciaire.
Audience d'ouverture.

CONFÉRENCES ET CONGRÈS :

Congrès Cynologique Mondial.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Avis concernant la sécurité de la circulation.

ECHOS ET NOUVELLES :

Exposition Canine.

Arrivée du croiseur Delhi de la Marine Royale Britannique.

Société de Conférences. — Aspects mystiques du paganisme romain, par M. Jérôme Carcopino. — De Waterloo aux Invalides en passant par Sainte-Hélène, par M. Pauchard.

Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre de Monte-Carlo. — Adriana Lecouvreur.
Dans les Concerts.

MAISON SOUVERAINE

A la réception de l'adresse de vœux votée par acclamation à la séance de clôture du Congrès Cynologique Mondial dont on lira plus loin le compte rendu, S. A. S. le Prince a daigné charger S. Exc. M. Henry Mauran, Directeur de Son Cabinet, de remercier, en Son nom et au nom de S. A. S. la Princesse Héritière, le Président du Congrès.

PARTIE OFFICIELLE**ARRÊTÉS MUNICIPAUX**

Nous, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la Loi n° 30 sur l'Organisation Municipale du 3 mai 1920 ;

Vu l'article 60 de l'Ordonnance Souveraine du 1^{er} décembre 1928, sur la circulation ;

Vu l'article 2 de la Loi n° 124 du 15 janvier 1930 ;

Vu Notre Arrêté en date du 21 mars 1934, concernant la circulation des piétons et véhicules, à l'occasion des essais et du Grand Prix Automobile des 30, 31 mars, 1^{er} et 2 avril 1934 ;

Attendu qu'il importe de compléter par de nouvelles dispositions, les mesures nécessaires pour éviter tout accident de personnes le jour du VI^e Grand Prix Automobile ;

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

La circulation des piétons sera interdite, le Lundi de Pâques 2 avril 1934, de 11 h. 30 à 17 h. 30, dans les escaliers reliant le boulevard Princesse-Charlotte à la rue Bel Respiro.

ART. 2.

Toute infraction au présent Arrêté sera punie conformément à la Loi.

Monaco, le 28 mars 1934.

Le Maire,
L. AURÉGLIA.

SERVICES JUDICIAIRES

La Cour de Révision judiciaire de la Principauté a tenu, la semaine dernière, sa session ordinaire annuelle au Palais de Son Altesse Sérénissime.

La Cour était présidée par M. Henry Buteau, assisté de MM. les Conseillers Huguet, Gilbrin et Destable.

Au début de la première audience, le jeudi 22 mars, M. le Président a tenu à rappeler le souvenir de M. le Conseiller honoraire Paul Escoffier, récemment décédé.

M. Buteau s'est exprimé en ces termes :

Messieurs, j'ai le triste devoir d'apporter le dernier hommage de la Cour à M. le Conseiller Paul Escoffier, décédé le 6 mars, à la veille de l'ouverture de notre session. Fidèle aux vieilles disciplines, qui ne tentaient pas d'avancer à 60 ou à 55 ans le terme de l'effort humain, il avait attendu sa 80^{me} année pour demander au Prince de l'admettre à cesser ses fonctions. En accueillant ce désir, Son Altesse Sérénissime avait, par Ordonnance du 4 février dernier, nommé M. Escoffier — pour si peu de temps, hélas ! — Conseiller honoraire, témoignant ainsi l'estime en laquelle Elle le tenait. Notre collègue, au cours d'une longue carrière judiciaire, avait solidement fortifié, par la pratique quotidienne du droit, la science juridique et la haute conscience qu'il apportait à sa tâche de magistrat. Vice-Président honoraire du Tribunal de la Seine, il était venu, à l'heure de la retraite, chercher sur la Riviera sa lumière et sa chaleur. Il y avait trouvé, en même temps, ce qui pouvait le mieux plaire à son alerte vieillesse, un siège de magistrat qui lui rappelait son cher passé de travailleur. Durant cinq années, il a mis tout son cœur à partager notre labeur. Nous saluons cette vie toute d'honneur, de dévouement à un idéal, de désintéressement. Nous en garderons fidèlement la mémoire.

M. le Procureur Général Julien, au nom de son Parquet, et M^e Raybaudi, avocat-défenseur, au nom de sa Compagnie, se sont associés à l'hommage rendu par M. le Président à la mémoire du Conseiller défunt.

M. le Président les remercie d'avoir bien voulu manifester ainsi leurs sentiments.

La Cour a, ensuite, abordé l'examen de son rôle.

CONFÉRENCES ET CONGRÈS

S. Exc. M. Bouilloux-Lafont, Ministre d'Etat, a présidé, vendredi dernier, au Musée Océanographique, la séance de clôture du Congrès Cynologique Mondial. Son Excellence, avait à sa droite M. Lucien Bellando de Castro, Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles, et, à sa gauche, M. le Baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire, Président de la Société Canine de Monaco.

Un grand nombre de personnalités monégasques et de notabilités du monde cynologique emplissaient la salle.

A 3 heures, S. Exc. le Ministre d'Etat a déclaré la séance ouverte et a donné la parole à M. Houtart, Secrétaire Général du Congrès.

M. Houtart a résumé les travaux des sections et a fait voter à l'unanimité les vœux émis par chacune d'elles. Il a rappelé le grand exemple donné par

S. A. S. le Prince Albert à qui l'Océanographie doit le temple magnifique où se déroulait la séance. Cette volonté de réagir contre les conseils de mollesse que prodigue un climat trop heureux, d'affirmer la suprématie de l'esprit sur la matière, a inspiré les membres du Congrès dans leurs efforts pour introduire les méthodes de la science dans l'élevage et pour se rendre maîtres de la nature. Le Secrétaire Général a félicité le Baron Pieyre, Président de la Société Canine de Monaco, M. Benausse, Commissaire Général, et M. Makower, Commissaire Adjoint, de l'excellente organisation du Congrès. Il a remercié le Gouvernement Princier et, en particulier, son chef, la Municipalité et les Autorités monégasques de leur bienveillant concours et il a adressé un respectueux hommage à S. A. S. la Princesse Héritière à qui est due l'initiative de cette manifestation.

M. Houtart a ensuite donné lecture de la motion suivante qui a été votée par acclamations :

« Les Délégués et les Assistants du Congrès de Monaco prient LL.AA.SS. le Prince Souverain et la Princesse Héritière de Monaco d'agréer l'expression de leur respectueuse gratitude pour l'intérêt qu'Elles ont daigné porter au Congrès Mondial de la Fédération Cynologique Internationale organisé par les soins éclairés de la Société Canine de Monaco. Vivement reconnaissants de l'accueil qu'ils ont reçu, ils ont prié Son Excellence le Ministre d'Etat de bien vouloir être l'interprète des vœux les plus ardents qu'ils forment pour la Famille Princière et pour la prospérité de la Principauté de Monaco. »

(Signé :) HOUTART et BENAUSSE.

S. Exc. M. Bouilloux-Lafont prit à son tour la parole et s'exprima en ces termes :

Messieurs,

J'ai écouté avec le plus vif intérêt la lecture, par votre distingué Secrétaire Général, des questions soumises à l'examen de vos diverses sections, ainsi que les résolutions auxquelles vous vous êtes arrêtés. J'ai, comme vous, applaudi le résumé que M. Houtart vient de donner de vos travaux et les conclusions qu'il en a dégagées.

Après ces paroles excellentes, il ne me resterait que peu de chose à ajouter si je ne tenais à louer le travail de vos rapporteurs et tout particulièrement de votre rapporteur général et à féliciter ceux qui ont assumé la lourde charge de l'organisation de cette conférence, au premier rang desquels se place M. Benausse.

Vous tous aussi, Messieurs, je dois vous féliciter de la méthode qui a présidé à vos délibérations, de l'ordre parfait dans lequel elles se sont déroulées et des clartés que vous avez apportées dans maintes questions délicates concernant l'élevage de la race canine. Tous les éleveurs, tous les propriétaires, tous les amis des chiens vous en sauront gré.

De la collaboration des spécialistes de tous les pays, de la comparaison des différentes pratiques vont découler des principes, des règles générales qui éviteront bien des tâtonnements et permettront de porter au maximum la beauté du type et les qualités de la race.

Je me réjouis grandement que ces heureux résultats aient vu le jour à Monaco. Une fois encore, la Principauté, si faible par son étendue, s'affirme comme un centre d'où se répandent d'heureuses améliorations dans les domaines les plus divers. Faut-il rappeler que les canots-automobiles, l'aviation ont fait, si l'on ose ainsi parler, leurs premiers pas ici, que deux épreuves, peut-être uniques au monde, donnent chaque année à l'industrie automobile l'occasion de manifester ses progrès et que, sur un plan supérieur, la science océanographique s'y est développée et y possède un temple important ?

Faut-il rappeler les nombreux Congrès dont Monaco a été le siège ? Sans remonter à la période d'avant-guerre, ce fut en 1920 le Congrès des Nations alliées pour l'expansion des stations climatiques et l'Exposition inter-

nationale annexe ; en 1925, la réunion de la Commission d'arbitrage franco-allemande ; en 1927, l'Assemblée du Comité Olympique international ; en 1929, la Conférence Hydrographique internationale ; en 1932, une nouvelle réunion de cette Conférence et le V^{me} Congrès triennal de l'Alliance internationale de l'Hôtellerie ; enfin, cette année même, la réunion internationale des Médecins militaires et des Juristes convoqués par S.A.S. le Prince pour étudier les moyens d'atténuer les horreurs de la guerre que le Général Prince Louis de Monaco a vues de près et dont Ses sentiments d'humanité se révoltent d'envisager le retour.

Ainsi se trouve vérifié cet axiome que le rôle d'un pays n'est pas à la mesure de sa superficie.

C'est à ses Souverains que la Principauté doit cette situation. C'est Leur sagesse qui lui a assuré ce prestige. C'est donc vers Eux que doit se tourner notre pensée. Vous l'avez ainsi compris et, me devançant, vous avez tenu, avant de terminer vos travaux, à adresser un respectueux et solennel hommage à S.A.S. le Prince Souverain, à S.A.S. la Princesse Héritière, votre Présidente, et à la Famille Princière. J'associe à cet hommage le Gouvernement Princier et je me joins à vous pour offrir un hommage semblable aux Souverains et Chefs d'Etat de vos Patries.

Le soir du même jour, le Gouvernement Princier a offert un dîner en l'honneur des Membres du Congrès Cynologique.

Ce banquet a eu lieu au Café de Paris sous la présidence de S. Exc. le Ministre d'Etat.

Le Ministre avait à sa droite M^{me} Maumené et M. Leschevin ; à sa gauche, la Comtesse Tserelaers et le Marquis Chiavari, Consul d'Italie.

Au dessert, S. Exc. M. Bouilloux-Lafont a pris la parole en ses termes :

Messieurs,

Le plus fidèle ami de l'homme, le chien, a été chanté dans tous les pays, à toutes les époques. N'est-ce point la mythologie égyptienne qui coiffait d'une tête de chien le Dieu Osiris ? N'est-ce point dans les monuments de l'art chrétien primitif que l'on voit le Bon Pasteur accompagné d'un chien ? Et toutes les Ecoles, — peintres ou sculpteurs, — et plus particulièrement dans ce pays voisin où tant de beautés illuminent l'histoire, — n'ont-elles point aimé dans leurs compositions si diverses reproduire l'image de ce fidèle serviteur ? La chanson, la poésie qui traduit les grandes actions et les beaux sentiments ne pouvaient oublier celui qui, de tous les animaux, possède au plus haut degré la noblesse, la fidélité, la reconnaissance. Tous semblent, en un mot, avoir pris pour devise cette légende de la caricature de Charlet que je vous rappelais l'autre jour : « Ce qu'il y a de mieux dans l'homme, c'est le chien. »

Aussi votre Congrès, Messieurs, en s'occupant de cet humble compagnon, de cet ami dont l'attachement ne se rebute ni ne se dément jamais, n'a-t-il point fait œuvre frivole : les intelligences les plus déliées, les plus nobles esprits se sont penchés avec curiosité ou avec amour sur ce mystère où l'affection du chien pour son maître prend sa source. Qui ne se rappelle les pages exquis qu'Anatole France a consacrées au petit chien de M. Bergeret ? A vrai dire c'était un affreux roquet, et il n'aurait pas trouvé place dans l'Exposition qui va réunir demain les plus beaux spécimens de l'espèce. Mais sa petite âme obscure contenait une telle force de dévouement, une soumission si entière que le subtil auteur de l'*Orme du Mail*, y voit comme l'embryon d'un culte religieux dont son maître est l'objet. Et qui ne s'est parfois répété les admirables vers que Lamartine met dans la bouche de Jocelyn :

O mon chien ! Dieu seul sait la distance entre nous ;
Seul, il sait quel degré de l'échelle de l'être
Sépare ton instinct de l'âme de ton maître ;
Mais seul il sait aussi par quel secret rapport
Tu vis de son regard et tu meurs de sa mort....

et qui se terminent sur ces mots d'une si touchante effusion :

Oh ! viens, dernier ami que mon pas réjouisse,
Ne crains pas que de toi devant Dieu je rougisse ;
Lèche mes yeux mouillés ; mets ton cœur près du mien
Et, seuls à nous aimer, aimons-nous, pauvre chien.

Avec de telles cautions, Messieurs, vous pouvez être assuré que le chien, son hygiène, l'amélioration de sa race, le développement de ses instincts utiles n'étaient pas indignes de vos soins.

Vous les avez apportés avec une affectueuse ferveur. Je suis bien persuadé que le I^{er} Congrès mondial de la Fédération cynologique sera fécond en résultats et, au nom du Gouvernement Princier, je vous félicite de l'heureux achèvement de vos travaux auxquels il s'est particulièrement intéressé.

Vous allez nous quitter, Messieurs. Nous n'oublierons pas votre trop bref passage au milieu de nous. Je souhaite que, de votre côté, vous gardiez un bon souvenir de votre séjour en ce pays où l'azur de la mer et du ciel, la douceur de l'air, la grâce hautaine du rivage appellent

et retiennent les heureux du monde entier, et que ce souvenir serve à resserrer encore les liens amicaux qui unissent la Principauté à vos Patries respectives.

En vous remerciant d'avoir répondu si nombreux à notre invitation, je lève mon verre à vos succès, à la prospérité et au développement de votre Société et je vous propose de boire à la santé et au bonheur de S. A. S. le Prince Souverain, de S. A. S. la Princesse Héritière, votre Présidente, et de la Famille Princière, en associant dans ce toast respectueux les Souverains et Chefs d'Etat des nations que vous représentez ici avec tant de distinction.

Ce discours fut longuement applaudi.

M. Albert Houtart, Secrétaire Général du Congrès, exprima éloquemment la respectueuse gratitude du Comité du Congrès à l'égard de S. A. S. le Prince Souverain et de S. A. S. la Princesse Héritière. Il remercia S. Exc. le Ministre d'Etat et le Gouvernement Princier de l'accueil qui avait été fait aux Congressistes. Il félicita ceux-ci du résultat de leurs travaux, eut des paroles aimables à l'adresse de chacune des Nations représentées et exprima au Baron Pieyre, Président de la Société Canine de Monaco, et à M. Charles Benausse les remerciements de la Fédération pour la parfaite organisation du Congrès.

M. du Pré, au nom des Congressistes, MM. Bazille et Mac Candlish prirent ensuite la parole. Puis le Baron Pieyre, au nom de la Société Canine de Monaco, remercia les Congressistes et fit l'éloge des rapporteurs. Il termina en levant son verre en l'honneur de S. A. S. le Prince Souverain et de S. A. S. la Princesse Héritière et en portant un toast à la Principauté, au Gouvernement Princier et à son chef, S. Exc. M. Bouilloux-Lafont, à tous ceux qui contribuèrent au succès du Congrès Cynologique Mondial.

Des applaudissements unanimes soulignèrent ces paroles.

AVIS & COMMUNIQUÉS

Le Maire de la Ville de Monaco croit devoir attirer l'attention des familles sur les abus commis par des enfants jouant ou circulant avec des trottinettes ou des « planches à roulettes » sur les trottoirs à plans inclinés.

Il y a, dans la pratique de ces jeux, qui semblent se manifester avec plus d'intensité à certaines périodes de l'année, un véritable danger pour les enfants et pour les piétons.

Dans un sentiment de préoccupation pour la sécurité générale, des instructions viennent d'être données pour faire exercer une surveillance exceptionnelle sur ce genre de divertissement dangereux et pour en imposer la suppression dans la Principauté.

Des poursuites seront engagées contre ceux qui contreviendront à ces dispositions.

ÉCHOS & NOUVELLES

L'Exposition Canine Internationale a été ouverte samedi et dimanche sur les Terrasses du Casino de Monte-Carlo.

Elle s'est terminée par la cérémonie de la distribution des prix aux propriétaires des chiens primés. Cette manifestation était présidée par S. Exc. M. Bouilloux-Lafont, Ministre d'Etat. Son Excellence a été reçue par M. Delpierre, Président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer ; le Baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire, Président de la Société Canine de Monaco ; M. Benausse, Commissaire Général, et Noghès, Secrétaire Trésorier de l'Exposition.

La Coupe de S. A. S. le Prince Souverain a été décernée à M^{me} Mueller Proebster pour « Champion Ushi von Schlags Chemnitz » et le Grand Prix d'Honneur du Congrès offert par S. A. S. la Princesse Héritière à M^{me} Von Hopel pour le fox-terrier « Talavera Pegasus ».

Mardi matin à 7 heures, est arrivé dans le port de Monaco le croiseur *Delhi* de la Marine Royale Britannique. Ce navire qui fait partie de l'escadre britannique de la Méditerranée séjournera dans les eaux monégasques jusqu'au 10 avril, date à laquelle il sera remplacé par le *Royal-Sovereign*.

C'est la première fois qu'un navire de « l'Imperial Fleet » vient jeter l'ancre dans la baie d'Hercule.

Le *Delhi* a 146 mètres de long et 14 de large. Son tirant d'eau est de 5 m. 20 et sa vitesse de 29 nœuds. Il a été lancé en 1919. Il est armé de six canons de six pouces, trois canons de quatre pouces, plusieurs canons contre-avions, douze tubes lance torpilles et quatre canons pour les salves d'honneur. Son équipage est de 350 hommes. Il bat pavillon de l'Amiral Brownrigg et est commandé en premier par le Captain Rawlings et en second par le Lieutenant Durlacher.

Les salves réglementaires ont été échangées entre le navire et la batterie de la Porte-Neuve. Le *Delhi* avait arboré le drapeau monégasque, tandis que le drapeau anglais était hissé au mât de la batterie. Après les saluts, le pavillon de la Marine Royale a été mis en berne, tandis que le pavillon hollandais flottait à l'arrière à mi-mât, ce jour étant le dernier du deuil prescrit à l'occasion de la mort de S. M. la Reine-Mère de Hollande.

La Municipalité a fait pavoiser le quai Albert I^{er} et l'entrée du quai Louis II aux couleurs anglaises et monégasques.

Dans l'après-midi, vers 3 heures, M. Ainslie, Vice-Consul de Sa Majesté Britannique, s'est rendu, en uniforme, à bord du *Delhi* où il a été reçu avec les honneurs réglementaires.

L'Amiral Brownrigg, le Captain Rawlings et le Lieutenant Durlacher, en uniforme, ont ensuite quitté le bord, en compagnie de M. Ainslie, et sont allés s'inscrire au Palais du Prince. De là, ils se sont rendus successivement au Ministère d'Etat, à la Présidence du Conseil National, à l'Evêché, au domicile de M. le Secrétaire d'Etat, au Cabinet de S. Exc. le Ministre Plénipotentiaire, Directeur du Cabinet du Prince et à la Mairie, pour faire leurs visites officielles.

Hier matin, la cérémonie du lever des couleurs s'est déroulée aux sons du *God Save The King* exécuté par la musique du bord.

Vers 11 heures, S. Exc. M. Bouilloux-Lafont a été reçu avec les honneurs réglementaires, à bord du *Delhi*, par le Rear Admiral Brownrigg entouré du Commandant et de l'Etat-Major. Au départ de Son Excellence, treize coups de canon ont été tirés en son honneur.

Dans le courant de la journée, M. le Président du Conseil National, M. le Secrétaire d'Etat Roussel, S. Exc. M. Mauran et M. le Maire de Monaco ont rendu les visites qui leur avaient été faite la veille.

SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

La conférence de M. Jérôme Carcopino, Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, Professeur à la Sorbonne, a été le couronnement de la Saison 1933-34. J'entends couronnement dans le sens où l'on dit que le faite couronne l'édifice. Car, tant par la perfection de la forme que par la nouveauté et la portée des conceptions qui nous ont été exposées, la leçon du savant professeur me paraît dominer tout ce que nous avons entendu cette année.

M. Carcopino ne lit pas ; il improvise et sa parole, d'une infaillible pureté, ne connaît pas une défaillance ni une hésitation. Il développe, avec une clarté qui les met à la portée de tous, les doctrines les plus abstraites de la philosophie antique et l'interprétation pénétrante qu'il donne des plus récentes découvertes de l'archéologie.

A ses yeux, une des plus grandes révolutions qui se soient produites dans l'histoire de l'humanité, est, en dépit des apparences, celle qui s'est accomplie dans le monde romain aux environs du début

de l'ère chrétienne. Les Romains, dit M. Carcopino, étaient dévots. Ils n'étaient pas religieux. Le poème de Lucrèce est une profession d'athéisme et de foi dans la science. Comment se fait-il que, 50 ans après, un autre poète, Virgile, exprime des inquiétudes, des aspirations telles qu'en forçant un peu les textes, des commentateurs aient cru y découvrir une prémonition chrétienne ?

On a expliqué cette transformation si complète et si rapide par la pénétration des idées orientales que la conquête de l'Asie avait introduites dans le monde romain. Les cultes d'Athys, d'Adonis, d'Osiris, de Mithra présentent des éléments identiques : un dieu qui meurt et qui ressuscite et qui, dans sa seconde incarnation, apporte aux hommes toutes sortes de bienfaits. Ce dieu n'est pas, comme ceux de la mythologie romaine, spécialisé dans ses pouvoirs. Il les a tous. Il n'est pas limité dans son domaine ; ce n'est pas le dieu de la Cité. Il est universel.

Toutefois, observe M. Carcopino, n'est-il pas surprenant que des traits si pareils se retrouvent dans la légende de dieux issus de civilisations aussi différentes que les civilisations aryenne, hittite, sémitique et égyptienne ? N'est-il pas à croire que ces caractères communs leur ont été imposés par la civilisation hellénique après les conquêtes d'Alexandre et qu'ils ne sont arrivés à Rome que transformés par la mystique grecque ? Les avatars de ces dieux, les rites de leurs cultes ne servent-ils pas de symbole aux idées pythagoriciennes ? On sait quelle était la faveur dont jouissait cette philosophie parmi l'élite intellectuelle au temps des premiers Césars. Philosophie de mathématiciens enivrés d'avoir découvert la loi des nombres, elle attribue à ceux-ci une force créatrice, un pouvoir magique et y voit la clef non seulement de l'astronomie et de la musique, mais de l'univers entier. Le principe d'unité représente l'Être parfait, le Créateur ; le multiple, produit de l'unité ajoutée à elle-même, répond à l'idée de l'Être créé, donc imparfait.

M. Carcopino a montré le développement et les applications de cette métaphysique aussi bien dans les révolutions politiques qui ont abouti à l'Empire, gouvernement d'un seul, que dans la dénomination, encore en usage aujourd'hui, des jours de la semaine. Il a fait projeter les vues d'un temple souterrain récemment découvert sous la voie ferrée de Rome à Naples et en a expliqué la disposition intérieure à la clarté des rites pythagoriciens.

De ce savant et lumineux exposé se dégage l'idée que la Société romaine a été tout naturellement amenée à accepter la religion nouvelle venue de Judée et bientôt enrichie de l'idée platonicienne de l'âme et que cette religion, au lieu de se propager de bas en haut, comme on le croit généralement, s'est, au contraire, répandue de l'élite sur la foule.

L'auditoire profondément captivé a suivi avec une attention fervente cette magnifique conférence et en a remercié l'auteur par de longs et chaleureux applaudissements. M. C. T.

La séance de clôture des conférences du soir pour la saison d'hiver 1933-1934 a été une magnifique soirée.

Une salle archi-comble où il ne restait plus une place à occuper et où figuraient de très nombreux hivernants étrangers applaudit dès son entrée le sympathique conférencier M. Pauchard qui, bien que souffrant, n'avait pas voulu renvoyer sa causerie.

M. Pauchard, parlant, comme toujours, d'abondance, debout, sans aucune note, décrivit la vie de Napoléon, prisonnier des Anglais, dans l'île de Sainte-Hélène. Il évoqua ses pénibles démêlés avec son géolier, Sir Hudson Lowe, personnage borné et antipathique, exécuteur implacable et inintelligent des volontés de son gouvernement et dont la conduite mesquine à l'égard du grand exilé a révolté jusqu'aux Anglais.

Les scènes si pathétiques de la mort et des funérailles de l'Empereur, de l'exhumation de sa dé-

pouille en 1840, du « Retour des Cendres » à Paris furent contés par l'éloquent professeur avec autant d'émotion communicative que de simplicité.

M. Pauchard rappela que l'admiration de la postérité, aujourd'hui, va moins peut-être au grand Capitaine dont le génie guerrier a assuré aux armes françaises une gloire impérissable qu'au Législateur incomparable, constructeur de civilisation, qui fut un jour le Sauveur attendu par la Patrie en proie à l'anarchie et qui sut, comme l'a écrit Chateaubriand : « Faire renaître l'ordre du sein du chaos ».

Enfin M. Pauchard a montré quel bienfait eût été pour l'Europe le triomphe total de Napoléon dont le génie universellement respecté était seul capable d'organiser, après la victoire définitive, la patrie européenne, et par conséquent la paix durable, sur des bases que tous les peuples eussent acceptées.

Riche de faits et d'idées, cette magnifique conférence valut une fois de plus à M. Pauchard les applaudissements unanimes et enthousiastes dont ses fidèles auditeurs aiment à ponctuer la fin de ses causeries si nombreuses, si variées et toujours suivies, depuis onze ans, avec le plus grand plaisir, le plus grand intérêt et le plus grand profit.

Le Tribunal Correctionnel, dans son audience du 20 mars 1934, a prononcé les jugements suivants :

L. G., commerçant, né le 8 février 1891, à Monaco, demeurant à Monte-Carlo. — Infraction à la législation sur les automobiles (défaut de renouvellement du carnet international) : 16 francs d'amende (avec sursis).

B. A., propriétaire, né le 23 avril 1870, à Venise (Italie), demeurant à Monte-Carlo. — Infraction au règlement général de la voirie : 16 francs d'amende (avec sursis). Impartition d'un délai de quatre mois pour démolir la construction non autorisée.

P. J.-L., employé d'hôtel, né à Larche (Basses-Alpes), le 21 mai 1910, sans domicile fixe. — Vol : un an de prison.

M.-L. M., ex-artiste lyrique, née le 8 septembre 1880, à La Calle (Algérie), demeurant à Tredata (Italie). — Infraction à Arrêté d'expulsion : deux jours de prison.

LA VIE ARTISTIQUE

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Adrienne Lecouvreur

La duchesse de Bouillon aimait un acteur de l'Opéra, Trébois, mais Trébois chérissait une actrice du Théâtre Français, Adrienne Lecouvreur. La duchesse fit empoisonner la comédienne, sa rivale.

C'est ce fait divers tragique et concis, remontant au XVIII^e siècle, qui donna à Scribe et Legouvé l'idée d'écrire la comédie d'*Adrienne Lecouvreur* (représentée le 14 avril 1849), prenant pour principal ressort de leur intrigue la jalousie de la grande et honnête dame pour l'actrice, substituant à Trébois le glorieux Maurice de Saxe, lequel passait pour avoir été l'amant d'Adrienne et, même, si l'on en croit les racontars de l'époque, quelque peu son obligé.

Il paraît que l'énamourée artiste vendit ses bijoux pour pouvoir prêter à l'irrésistible Maurice une somme de nature à l'aider dans l'aventure militaire qui devait lui assurer le trône de Courlande.

Maurice de Saxe, en sa qualité de héros, était fort aimé du beau sexe. On se disputait ses faveurs. Aussi, lorsqu'il avait jeté son dévolu sur une personne, fallait-il, coûte que coûte, qu'elle cédât à l'ardeur de ses feux. Malheur à celle qui résistait à l'impatience de son désir. Madame Favart en sut quelque chose. Et il faut convenir qu'en l'occasion Maurice de Saxe joua un assez triste personnage. La très charmante femme de l'écrivain Favart (auteur de la *Chercheuse d'Esprit* et des *Trois Sultanes*), celle-la qu'on appelait la petite « Pardine », et

qui faisait tourner toutes les têtes, avait l'extrême ridicule de vouloir rester fidèle à son mari. Or, ne s'avisa-t-elle pas de pousser l'audace jusqu'à ne point accepter avec enthousiasme les propositions de Maurice de Saxe.

..... Quel crime abominable !

Rien que la mort n'était capable

D'expier ce forfait. Il le lui fit bien voir.

Le Maréchal invincible ne tolérant aucune résistance, n'hésita pas à employer la manière forte pour triompher de l'aimable actrice. Il la poursuivit partout. Et, comme elle avait pris la fuite, il se servit d'une lettre de cachet pour la faire enfermer dans un couvent, cependant que le mari, réduit à la misère par la ruine de son théâtre, était obligé de se cacher dans une cave. A la fin, n'en pouvant plus, la comédienne céda au héros.

Pour qui sera la volupté,

S'il en faut priver les grands hommes,

Peu de temps après cette victoire, moins grandiose que celle de Fontenoy, Maurice de Saxe mourut. Alors, Favart et sa chère moitié purent respirer à l'aise. Le bonhomme Favart se contenta, pour toute vengeance, de reprendre à son usage les quatre vers de Corneille :

Qu'on parle bien ou mal du fameux Maréchal,

Ma prose ni mes vers n'en diront jamais rien.

Il m'a fait trop de bien pour en dire du mal,

Il m'a fait trop de mal pour en dire du bien.

Revenons à l'ouvrage de Scribe et Legouvé. Pour renforcer d'amusement pittoresque l'histoire des amours d'Adrienne et de la duchesse de Bouillon pour Maurice de Saxe, les deux confectionneurs de pièce ajoutèrent à la trame dramatique un tableau de l'intérieur des coulisses et, particulièrement, du foyer de la Comédie-Française, y montrant les dessous sans façon et le secret débrillé de la vie intime du théâtre, l'envers de la gloire des acteurs et actrices, fournissant des détails savoureux dont le public se montre volontiers friand. Enfin, ils fournirent à leur héroïne l'occasion d'agoniser et de mourir magnifiquement sur les planches, suprême ambition de toute comédienne vraiment digne de ce nom.

Il serait puéril de nier que l'ouvrage dont il s'agit possède en propre la qualité, prisée autrefois, raillée à présent, d'être une pièce *bien faite*, solidement établie, conduite jusqu'au bout avec la plus rigoureuse logique. Oh ! sans doute, *Adrienne Lecouvreur* est une comédie anecdotique, pleine d'artifice, en brillante extériorité et sans dessous. Les situations, soigneusement préparées et adroitement exploitées, relèvent plus de l'arbitraire que de la vérité, voire de la vraisemblance. Les caractères sont d'une si évidente inconsistance que ce n'est pas la peine d'en parler. Quant au style, relevant du langage courant, on serait mal venu d'en discuter la valeur.

Cet ouvrage, d'arrangement ingénieux, où tout est calculé en vue de l'effet à produire, fut taillé sur le patron du talent de Rachel, dans l'unique but de faire briller l'illustre interprète de Corneille et de prouver péremptoirement que, même dépouillée du plumet et privée du cothurne tragique, Rachel ne perdait rien de sa force scénique, dramatique et pathétique et ne pouvait qu'être admirable toujours. Rachel, qui s'était essayée heureusement dans le *Moineau de Lesbie*, un acte d'Armand Barthet, imité de la *Cigüe* d'Augier, se rendait compte qu'elle ne pouvait continuellement ne jouer que Corneille et Racine, et qu'il lui fallait se décider à quitter, de temps à autre, l'alexandrin pour la prose. Et, aussi, qu'elle se devait à elle-même de mettre ses grandes qualités tragiques au service de l'art moderne, elle qui, précisément, enthousiasmait le public des connaisseurs par le sentiment tout moderne qu'elle apportait dans l'interprétation des vieux chefs-d'œuvre classiques, par le souffle de vie dramatique qu'elle introduisait dans la solennité tragique.

La pièce d'*Adrienne Lecouvreur*, bien qu'accusant son âge en maint endroit, a conservé de quoi plaire à cette fraction de spectateurs, moins négligeable qu'on ne croit, qui ne vient pas au théâtre pour ergoter, disputer, se complaire en d'excessifs raffinements psychologiques, afficher de fortes théories, affecter de fières négations, etc, mais tout bonnement pour s'amuser, sans se fatiguer l'intellect, ne répugnant nullement à se laisser prendre aux multiples adresses, aux divertissants escamotages, aux curieux prestiges, aux jolis miracles de ce maître ourdisseur de trames, de ce surprenant fileur de scènes, de ce confondant inventeur de ficelles qui s'appelle Eugène Scribe.

Disons que, le 6 octobre 1848, lorsque Scribe et Legouvé lurent *Adrienne Lecouvreur* aux sociétaires de la Comédie-Française, la pièce fut *refusée à l'unanimité* et que, six mois après, elle fut mise en répétition avec enthousiasme. Le théâtre à de ces surprises.

Dans le livret, tiré de la comédie de Scribe et Legouvé, par M. Colautti, l'intrigue allégée de nombreux épisodes, a subi plusieurs modifications. Tout d'abord, la pièce, au lieu d'avoir cinq actes, est mise en quatre ; le premier a totalement disparu, et pourtant son utilité n'était guère contestable. Mais, maintenant, sous prétexte de faire mieux et d'aller vite, on néglige l'art des préparations et l'on fait volontairement fi de ce qu'on jugeait indispensable jadis.

Sans qu'on sache ce qu'est le duc de Bouillon, ce que la duchesse est à Maurice de Saxe, sans qu'on sache... bien d'autres choses encore qui demanderaient à être, sinon expliquées, du moins indiquées, pour que soit rendu clair ce qui doit se passer, le rideau se lève sur le foyer de la Comédie-Française où des personnages déambulent et papotent de façon plutôt morne. Entre Adrienne, vêtue en Roxane, repassant la rôle qu'elle doit jouer. On s'empresse autour d'elle. Dans un coin, il est question vaguement d'un billet que la maîtresse du duc de Bouillon aurait écrit on ne sait à qui et que le duc voudrait avoir en ses mains... La scène se vide. Resté en tête-à-tête avec Adrienne, un vieil acteur, ami et conseiller de l'artiste, le bon Michonnet, tente de lui faire comprendre qu'il la chérit depuis longtemps. Adrienne songe bien à ce qui se passe dans le cœur du brave homme, elle qui ne pense qu'au célèbre Maurice de Saxe dont elle est folle ! Elle dissimule même si peu sa passion pour Maurice devant le pauvre Michonnet que celui-ci, le voulût-il, est dans l'impossibilité de conserver la plus petite illusion sur le sort réservé à son amour. Survient Maurice. Joie, épanchement, pâmoison, duo éperdu. Petit bouquet donné à Maurice par Adrienne. N'oubliez pas ce petit bouquet, il a son importance.

A partir de ce moment, l'action se développe comme elle peut, se disperse. On s'intéresse tantôt au sacrifié Michonnet, héros du renoncement, tantôt à l'inconstant Maurice, héros d'amour. La duchesse a ses instants de bonheur, comme Adrienne a ses moments ineffables. Tel personnage paraît, disparaît et jacasse sans raison ; tel autre n'en fait pas davantage. Tout cela allant à la va comme je te pousse... A un duo entre Maurice et la duchesse succède un duo, non moins passionné, entre Maurice et Adrienne. Et ces duos répétés et monotones, n'empêchent pas Michonnet d'être presque toujours là, du moins quand les besoins de l'action ne l'obligent pas à rester dans la coulisse.

Tout se clôt par un bel empoisonnement.

Ayant été, dans son salon, insultée par Adrienne, la hautaine et vindicative duchesse de Bouillon n'invente rien de mieux, pour se venger de sa rivale, que de lui envoyer, après l'avoir soigneusement imbibé de poison, le bouquet donné à Maurice par Adrienne et que la duchesse avait trouvé le moyen de se faire offrir par l'infidèle. A peine Adrienne a respiré les fleurs qu'elle ressent les pires souffrances et, lentement, agonise et meurt dans les bras de Maurice et dans ceux de l'excellent Michonnet, tout en larmes, assurément le seul des deux sincèrement ému et bouleversé, le seul profondément atteint dans ses plus chères tendresses.

Sur ce livret non dénué de situations susceptibles de fournir de suffisants prétextes à l'inspiration d'un compositeur, M. Ciléa a écrit une partition franchement italienne, d'une tenue mélodique et orchestrale digne d'être remarquée — surtout en un temps où triomphent, à peu près dans toutes les parties de la machine ronde, des musiques à coups de poings, outrageusement violentes de couleur, aux banalités sans mesure. M. Ciléa a pour lui d'être un artiste de sève choisie, d'une qualité d'idée et d'une valeur technique pouvant victorieusement rivaliser, et d'idée et de valeur, avec nombre de maîtres faisant actuellement leur bruit dans le monde. Il n'a de la plupart de ces génies d'une heure, ni les trivialités d'accent, ni les subterfuges, ni les roublardises et autres malices de quatre sous. Compositeur de talent et d'esprit cultivé, les exagérations et les étrangetés ne sont pas de son goût. Aussi, le langage, modéré et sagement nuancé, dont il se sert généralement, est-il empreint d'élégance. Dans *Adrianna Lecouvreur*, la musique dit bien ce qu'elle veut dire. L'idée n'y flotte pas à l'aventure. Et l'orchestre, toujours soigné, est loin d'être exempt de toute délicatesse et de toute recherche. Le commentaire instrumental, qui accompagne et souligne les scènes, est d'un intérêt qui ne manque pas de charme. Il est à noter que M. Ciléa, fait un judicieux emploi du quatuor et, en musicien de sérieux mérite qu'il est, ne sacrifie pas systématiquement les cordes aux cuivres, n'écrase pas la magnificence de leurs sonorités sous le lourd vacarme des instruments à percussion. Les moyens grossiers répugnent à ce point à M. Ciléa qu'il recourt rarement aux déchaînements du tonnerre

orchestral, n'ignorant pas que le fracas n'a rien de commun avec la force et que le gros n'est pas le grand. Vérités dont ne sont point absolument persuadés quelques-uns des renommés représentants de l'art *vériste*, parmi lesquels brille d'un éclat si vif le chantre immortel des *Paillacci*. Un critique notoire écrivit un jour : « On court après l'invention aujourd'hui que « l'originalité intime manque ; elle réside dans l'artiste, « non dans les matériaux qu'il emploie. »

Ces lignes pourraient s'appliquer à plusieurs assembleurs de notes, jouissant actuellement des bienfaits réfléchis de la vogue, — fortunés gaillards qui, sans se lasser jamais, courent après « l'invention » et chez qui « l'originalité intime » fait hélas ! totalement défaut. Ce n'est pas le cas de M. Ciléa, empressons-nous de le constater.

En sa grâce soutenue, la musique d'*Adrianna Lecouvreur*, suit exactement les péripéties de l'affabulation du livret ; elle en épouse même courtoisement la monotonie. Elle donne le relief nécessaire aux situations, exprime sans outrance inutile la violence, peut-être un peu conventionnelle, des explosions passionnées et dit avec une dramatique intelligence les jalousies, les colères, les déchirements, les agonies et les suprêmes tristesses... Si l'on omettait de rendre hommage à la modération dans l'émotion, et au tact dans l'expression des sentiments heureux et malheureux, dont fait constamment preuve M. Ciléa, on commettrait une réelle injustice... La musique d'*Adrianna Lecouvreur* est plus en extériorité qu'en profondeur. Il n'empêche que le compositeur qui en a combiné, et arrangé les parties, pondéré les élans, atténué les tumultes est un artiste dans la meilleure et la plus complète acception du mot ! Et un artiste qu'on peut préférer sans trop de ridicule à tel maestro de qui, à la minute présente, il n'est guère facile de mesurer l'immensité de la réputation.

M^{me} Dalla Rizza et MM. Formichi et Dorlini furent les triomphateurs de la soirée. M^{me} Dalla Rizza, plus ardente et plus vibrante que jamais, a mis au service du rôle d'Adrienne toutes les richesses de son tempérament dramatique et les ressources de son talent de chanteuse. M. Formichi, justement distingué déjà dans le *Scarpia* de la *Tosca*, s'avéra tout à fait excellent dans le personnage de Michonnet. Costumé avec goût, de tenue parfaite et chanteur remarquable, M. Formichi fut très apprécié et fort applaudi. M. Dorlini, ténor à la voix généreuse et plein de fougue, a été également fort applaudi. A côté de ces protagonistes, M^{mes} Richardson, Anghel, Langay et MM. Marvini, Berti, Nikiarf, Rosolin, Munol recueillirent la part légitime de bravos qui leur était due.

Un intermède (dans le 3^e acte) dansé par les artistes hommes et femmes des *Balles Russes* fit plaisir. L'orchestre, dirigé à la générale satisfaction par M. La Rotella, justifia, une fois de plus, la belle réputation qu'il s'est acquise depuis longtemps.

Décors, costumes, mise en scène ainsi qu'il est de tradition à Monte-Carlo.

Gros succès.

A. C.

DANS LES CONCERTS

Au mois de décembre de l'autre Saison, c'est-à-dire en 1932, deux violonistes exagérément jeunes, répondant aux noms de Paul Makanowitzky et Ruggiero Ricci, vinrent ici, emballer le public. Ils n'étaient, certes, point de la même classe, ces deux enfantelets : Ricci était de beaucoup supérieur à Makanowitzky. — Ce dernier n'étant encore qu'un curieux et intéressant phénomène alors que Ricci s'affirmait, avec une déroulante autorité, comme un exécutant déjà maître de son archet, en possession d'une nature d'artiste particulièrement captivante et exceptionnelle.

Cette année, le mercredi 21 mars, premier jour du printemps, à défaut de l'extraordinairement doué Ricci, c'est Makanowitzky qu'on eut l'occasion d'applaudir.

Nous écrivions naguère à propos de ce précoce tritruereur de cordes :

« Si ce virtuose, à peine au sortir de l'enfance, ne possède pas encore la pleine maîtrise d'exécution qu'exigent les grandeurs et le charme des œuvres de tels ou tels vastes musiciens, il possède l'inappréciable avantage de son extrême jeunesse. Et ça c'est assurément « quelque chose. »

Le très charmant Makanowitzky joua le *Concerto en Ré* de Mozart, qu'il avait joué, il y a deux ans, et qui, paraît-il, était redemandé, évidemment avec une insistance peu ordinaire. Peut-être aurait-on tort d'avancer que cet interprète intelligent a pénétré dans les arcanes les plus secrets de la grâce mozartienne, en a rendu, avec la plus sûre et la plus entière perfection, l'expres-

sion, la séduction et la souveraine élégance mélodique ? On n'aborde pas si aisément que cela les œuvres, touchées du rayon divin, de Mozart, lesquelles ne peuvent guère servir de champ d'expérience aux débutants. Pour être apte à en comprendre et en interpréter les raffinements de sentiment, les adorables exquisités de tendresse et d'émotion, les suavités de poésie, il faut déjà avoir vécu, senti et être parvenu à un degré de culture intellectuelle et à une maturité de talent appréciables.

Makanowitzky exécuta, merveilleusement accompagné par M. René Guillou, *Mélodie* de Gluck, *Rondino* de Beethoven, *Variations sur un thème de Corelli* de Tartini-Kreisler. Immense fut son succès. D'ailleurs, le public raffole de ce genre d'exhibition. Dans ce « Concert de Gala », dirigé par M. Dimitri Mitropoulos, pour la plus grande satisfaction de ses admirateurs, l'orchestre interpréta, ainsi qu'il sait interpréter, la *Symphonie en Mi bémol* de Mozart, *Prélude, Choral et Fugue* de Franck-Pièrre et *Tragédie de Salomé* de M. Florent Schmitt. Ces compositions d'ordre différent soulevèrent des bravos à n'en plus finir.

Le vendredi 23 mars, dans un « Grand Récital », Paul Makanowitzky exécuta *Sonate en Ré* de Hændel, *Sonate en Fa* de Beethoven, *Allegro* de Fiocco, *Folcia* de Corelli-Kreisler, *Caprice n° 20* de Paganini, *Sicilienne* de Bach, *Danse Espagnole* de De Falla, etc. Il y eut autant d'applaudissements et d'acclamations, qu'il y avait d'auditeurs dans la salle. En ce Récital, M. René Guillou tenait le piano : c'est tout dire.

A. C.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Extrait

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le 8 août 1933, enregistré,

Entre la dame Marie DONGHI, employée, épouse du sieur Mariano Colassanti, avec lequel elle est domiciliée de droit mais résidant provisoirement chez la dame Angeli, Maison Tamburini, à Monaco,

Et le sieur Mariano COLASSANTI, employé, demeurant à Monaco, 24, rue Comte-Félix-Gastaldi ;

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Prononce la séparation de corps des époux « Colassanti-Donghi aux torts et griefs réciproques « de chacun avec toutes les conséquences de droit. »

Pour extrait certifié conforme, délivré en exécution de l'article 39 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907.

Monaco, le 29 mars 1934.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

AVIS

Les créanciers de la faillite MELLICA sont informés que la vérification des créances aura lieu au Palais de Justice à Monaco, le 11 avril 1934, à 11 heures du matin, et sont invités à remettre, soit au Greffe Général, soit à M. Orecchia, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes par eux réclamées.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

AVIS

Les créanciers de la liquidation judiciaire BELLEUVRE sont informés que la vérification des créances aura lieu au Palais de Justice à Monaco, le 11 avril 1934, à 11 heures du matin, et sont invités à remettre, soit au Greffe Général, soit à M. Orecchia, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes par eux réclamées.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

SOCIÉTÉ ANONYME
DES
BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS
A MONACO

**AVIS DE CONVOCATION
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, au Siège social, au Casino de Monte-Carlo, le **Lundi 16 Avril 1934, à 11 heures, à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :**

- 1° Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Rapport de Messieurs les Commissaires aux Comptes ;
- 3° Approbation des Comptes, s'il y a lieu ; Quitus à donner aux Administrateurs ;
- 4° Application des bénéfices ; fixation du dividende, s'il y a lieu ;
- 5° Ratification, s'il y a lieu, de nomination d'Administrateur ;
- 6° Ratification de conventions diverses (achats et cessions de droits de propriétés) ;
- 7° Autorisation à donner par l'Assemblée Générale aux Membres du Conseil d'Administration, de traiter personnellement ou es qualité avec la Société, dans les conditions de l'article 24 des Statuts ;
- 8° Nomination des Commissaires aux Comptes et fixation de leurs émoluments.

Conformément aux Statuts, MM. les Actionnaires qui ne peuvent assister à l'Assemblée, soit parce qu'ils sont empêchés, soit parce qu'ils ne possèdent pas un nombre de titres suffisant (cent actions ou l'équivalent en cinquièmes), soit parce qu'ils ne sont pas en mesure de se grouper, doivent, pour être représentés, remplir les formalités suivantes :

1° Si leurs titres (actions ou cinquièmes) sont déposés dans les caisses d'un agent de change, d'un notaire ou d'une banque, remettre le pouvoir au dépositaire, qui l'acheminera au siège social après avoir régularisé le dépôt ;

2° S'ils envoient leur pouvoir directement au Conseil d'Administration, joindre à ce pouvoir un récépissé de dépôt établi par un établissement de crédit.

La feuille de dépôt des titres étant close au Siège de la Société à Monaco, dix jours pleins avant le jour de l'Assemblée, le Conseil prie instamment MM. les Actionnaires, quel que soit le nombre de leurs titres, de remettre leurs pouvoirs et leurs instructions à leur banque avant le 1^{er} Avril, pour en permettre l'arrivée au siège social dans les délais statutaires.

JETONS DE PRÉSENCE. — Il a été décidé d'attribuer aux Actionnaires 2 francs par action et 1 franc par cinquième, présents ou représentés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 du Code de Procédure pénale.)

Suivant exploit de Vialon, huissier, en date du 17 mars 1934, enregistré, la nommée MACKENSIE Marguerite, épouse divorcée MITCHELL, née le 7 janvier 1880 à Pictou (Nouvelle-Écosse), sans profession, ayant demeuré à Monte-Carlo, puis à Rio-de-Janeiro (Brésil), actuellement sans domicile ni résidence connus, a été citée à comparaître personnellement, le mardi 8 mai 1934, à 9 heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention d'exercice illicite de la profession de logeur ; — délit prévu et réprimé par les articles 89 et 192 de l'Ordonnance Souveraine du 6 juin 1867, 1 et 6 de l'Arrêté Gouvernemental du 18 novembre 1875.

Pour extrait :
P. le Procureur Général,
H. GARD, Premier Substitut.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO,
Docteur en Droit, Notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Vente de Fonds de Commerce
(Première Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, docteur en droit, notaire à Monaco, Principauté, soussigné, le douze mars mil neuf cent trente-quatre, M^{me} Emma STORTI, repasseuse, veuve de M. Oswaldo DELLA CASA, demeurant à Monaco, 10, square Théodore-Gastaud, a cédé à M. Ernest BIAMONTI, caissier-comptable, et M^{me} Emma NARDINELLI, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, 4, rue Sainte-Suzanne, le fonds de commerce de blanchisseuse, repasseuse, qu'elle exploite à Monaco, 10, square Théodore-Gastaud.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire soussigné, dans le délai de dix jours à compter de la date de la deuxième insertion.

Monaco, le 29 mars 1934.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO
Docteur en droit, notaire
41, rue Grimaldi, Monaco

Adjudication de Fonds de Commerce
(Première Insertion)

Aux termes d'un procès-verbal d'adjudication, dressé par M^e Auguste Settimo, docteur en droit, notaire à Monaco, Principauté, soussigné, le dix-sept novembre mil neuf cent trente-trois.

Le fonds de commerce de bijouterie-joaillerie, connu sous le nom de *Janesich*, ex-Gousticker, sis à Monte-Carlo, avenue des Beaux-Arts, immeuble de l'Hôtel de Paris,

Et le fonds de commerce de bijouterie-joaillerie connu sous le nom de *Marigold*, sis à Monte-Carlo, avenue de Monte-Carlo,

Dépendant de la succession de M. Albert-Joseph-Jean-Léopold JANESICH,

Ont été adjugés à M^{me} Suzanne-Joséphine-Angèle VANDENBROUCKE, sans profession, demeurant à Paris, 62, avenue du Maréchal-Foch, veuve dudit M. Janesich.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire soussigné, dans le délai de dix jours à compter de la date de la deuxième insertion.

Monaco, le 29 mars 1934.

(Signé :) A. SETTIMO.

CRÉDIT MOBILIER DE MONACO
(Mont-de-Piété)

VENTE

Il sera procédé le **mercredi 11 Avril 1934**, au siège social, 15, avenue des Fleurs, Monte-Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant la première quinzaine de juillet 1933, non dégagés ou renouvelés, consistant en : bijoux et objets divers.

**Chemins de Fer de Paris à Orléans
et de Paris à Lyon et à la Méditerranée**

SPORTS D'HIVER EN AUVERGNE

Billets de fin de semaine en toutes classes pour
LE LIORAN ET LE MONT-DORE

Du 1^{er} novembre 1933 au 30 avril 1934, il est délivré des billets spéciaux d'aller et retour de fin de semaine en toutes classes :

Pour *Le Lioran* au départ de Paris (Quai d'Orsay, Austerlitz et P.-L.-M.), Aurillac, Clermont-Ferrand, Langogne, Le Puy, Marseille (les gares de), Montluçon, Moulins, Murat, Nevers, Orléans, Riom, Roanne, Saint-Etienne (les gares de), Thiers et Vichy.

Pour *Le Mont-Dore* au départ de Paris (Quai d'Orsay, Austerlitz et P.-L.-M.), Clermont-Ferrand, Langogne, Le Puy, Marseille (les gares de), Montluçon, Moulins, Nevers, Orléans, Riom, Roanne, Royat-Chamalières, Saint-Etienne (les gares de), Thiers et Vichy.

Tous ces billets comportent une réduction de 50 % sur le double du prix des billets simples ; ils sont valables du vendredi à midi au mardi à midi (au mercredi pour les fêtes de Pâques).

Les articles de sports d'hiver sont acceptés comme bagages avec franchise de 20 kilogrammes.

MAISONS POUR TOUS

La *Revue pratique de l'Habitation et du Foyer*, édition exceptionnelle de *Jardins et Basses-Cours*, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent.

HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris (6^e)

VALEUR OR

Assurez-vous un Placement sûr, un placement qui rapporte, de votre Argent, en faisant économiquement produire à votre Terre, à votre Domaine, le maximum. Suivez les conseils de

VIE A LA CAMPAGNE

La Revue Pratique avant tout par le Texte et par l'Image

pour 50 frs

seulement

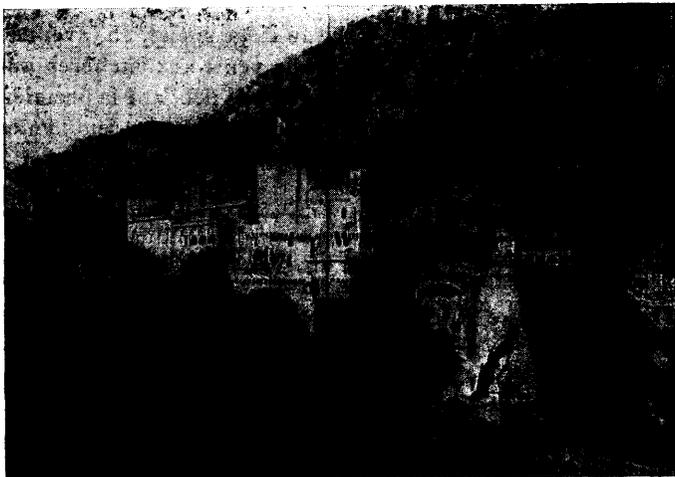
Étranger : 65 et 80 francs

Vous recevez 12 Numéros mensuels, véritables Sources de Revenus et de Plaisirs. Chacun d'eux comporte, en effet, 42 à 84 pages illustrées de 150 gravures traitant avec tout le détail pratique utile 100 sujets d'actualité ; Elevage de Petit et Gros Bétail, Culture de Rapport, Horticulture, Jardinage, Architecture, Monographie de Beaux Domaines et d'Exploitations Rurales de Rapport, etc..., etc...

Découpez cette annonce et adressez-la, avec la somme correspondante, à M. Albert MAUMENE, Librairie Hachette, 79, Boulevard Saint-Germain, Paris (6^e).

LE PALAIS PRINCIER

Le Palais Princier, construit en 1215, remanié surtout aux XVII^e et XIX^e siècles, doit ses fortifications aux Princes Honoré I^{er} (1532-1581) et Antoine I^{er} (1706-1732). La cour rappelle le décor d'un palais italien. Les œuvres d'art qui remplissaient la résidence princière ont été presque toutes dispersées pendant la Révolution. On y voit encore cependant le plus élégant



Largillière que l'on connait, un Philippe de Champagne, deux très beaux Rigaud, un Tocqué, des Pierre Gobert, Pierre Mignard, un Fr. Lemoine, peut-être un Giorgione.

De magnifiques jardins sont enclos dans l'enceinte fortifiée.

(Le public est admis à visiter les grands appartements pendant les absences de la Famille Princière.)

MONTE-CARLO

SAISON D'HIVER

15 Novembre - 15 Mai

TOUS LES ARTS

TOUS LES SPORTS

TOUTES LES ATTRACTIONS

GOLF

18 Trous - Ouvert toute l'Année

MONTE-CARLO COUNTRY CLUB

20 Courts de Tennis et de Squash Racquets

:: :: RESTAURANT :: ::

MONTE-CARLO BEACH

Piscine Olympique

ETABLISSEMENT PHYSIOTHERAPIQUE

Son Luxe, ses Installations Modernes

COMMUNICATIONS RAPIDES

PAR CHEMIN DE FER P.-L.-M.

BULLETIN

D.R.S.

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 mars 1932. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 25601.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 13 mars 1933. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 21463, 26689.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 14 avril 1933. Une Obligation 4% de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 58018.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 25 octobre 1933. Vingt et un Coupons Obligations 4% de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, échéance le premier juillet 1933, portant les numéros 8231, 26341 à 26344, 27651 à 27654, 45707, 72002, 118754, à 118758, 164063 à 164065, 143887, 165236. — Un Coupon Obligation 4% de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, échéance le premier janvier 1933, portant le numéro 151679. — Vingt-huit Coupons Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, numéro 70, échéance le premier mai 1933, portant les numéros 5575, 6311 à 6314, 13880, 316838, 346065, 403444, 449590, 449591, 460561 à 460568, 462631, 469143, 473328, 497328, 512048 à 512052. — Deux Coupons Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, numéro 70, échéance le premier mai 1933, portant les numéros 6895, 49322.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 4 novembre 1933. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 90455, et neuf Cinquièmes d'Actions de la même Société, portant les numéros 9713, 9792, 11347, 16017, 29116, 31741, 32441, 86873, 86874.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 25 janvier 1934. Soixante Actions de la Société Anonyme Alimentation du Sud-Est à Monaco, portant les numéros 927 à 986, coupons 14 attachés.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 5 février 1934. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17700, 47887.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 16 mars 1934. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 55996 à 56000.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 7 juin 1933. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 32382, 317312, 321105, 326301, 388425.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 6 juillet 1933. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 21463, 26689.

Titres frappés de déchéance

Du 26 août 1933. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 39428, 44271, 44450, 51344.

Du 16 février 1934. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 8251.

Le Gérant : Charles MARTINI

Imprimerie de Monaco. — 1934

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout », fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier.

L'Argus, édite l'Argus de Officiel, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Etranger.

BON-PRIME
à nos LecteursNous vous offrons un abonnement
de 3 moispour **6** francs

seulement

Etranger: 9 francs

"Maisons pour Tous"

soit 3 fascicules-albums pratiques permettant
SANS MAISON ET SANS ARGENT
de construire grâce aux conseils de cette Revue,
qui vous tirent d'embarras.

Si vous avez une maison

d'en obtenir tout l'Agrément et le Profit grâce
aux Modèles de Maisons, d'Arrangements, aux
exemples de Transformations, Aménagements,
Equipements qui réduisent efforts et fatigue.

Ce montant vous est

REMBOURSE
immédiatementpar deux superbes Primes: Un numéro mensuel
de Vie à la Campagne (valeur 6 fr.). Un numéro
spécial de Jardins et Basses-Cours (valeur 1 fr. 50).
Découpez cette annonce et adressez-la, avec la
somme correspondante à M. Albert MAUMENE,
Librairie Hachette, 70, Bd St-Germain, Paris (6^e)APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES
CHAUFFAGE CENTRAL

H. CHOINIÈRE

18, B^o DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 0-08

ATELIER DE CONSTRUCTIONS METALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie d'Art

SOUDURE AUTOGENE

Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi -- BEAUSOLEIL

18, Boulevard des Moulins -- MONTE-CARLO

Téléphone 3-33

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

AGENCE MARCHETTI ^{37^e} ANNÉE

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

PRENEZ GARDE,
MADAME !...

nous sommes à un tournant extrêmement dangereux de l'histoire de notre pays et les événements qui doivent se dérouler, qu'ils soient d'ordre politique ou économique, vous intéressent particulièrement, vous et les vôtres. Vous n'avez pas le droit de rester étrangère à la vie du pays. Le temps est passé où, seuls, les devoirs de la maison devaient retenir votre attention. Vous ne pouvez rester ignorante des événements qui se précipitent, car vous êtes intelligente. Il faut donc vous préparer à jouer un rôle, en France ; que vous le vouliez ou non, vous y serez contrainte.

"MINERVA" vous prépare à jouer le rôle qui vous sera, un jour, dévolu. "MINERVA", sous une forme agréable, s'adresse aux femmes intelligentes et, à leur intention, leur soumet des articles d'un grand sérieux, mais encadrés de magnifiques illustrations. A côté de ces articles nécessaires et éducateurs, "MINERVA" présente, abondamment illustrés : la Mode, la Littérature, les Spectacles, les Cinémas, des nouvelles, des romans, des concours, etc... Enfin, un journal complet, agréable à lire, mais d'où sont bannis les articles par trop frivoles, voire même grivois. C'est le grand journal agréablement féminin et féministe que toute femme intelligente doit lire.



Spécimen gratuit sur demande.

"MINERVA"

(10^e année)55, Avenue Hoche - PARIS-8^e

Tél. Carnot 78-28

F. FOUSSARIGUES, Directeur Général (M-2.)